



DÉCISION

N° : 2024-16

Exécutoire le : - 6 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : - 6 FEV. 2024

Visée le : 30 JAN. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°20-09/22

AIX LES BAINS - Boulevard Généraux Forestier Renouvellement du réseau AEP et reprise des Br EP – EU – AEP

Avenant n° 1 relatif à l'arrêt de la mission de MOE sur la partie Eaux Pluviales (EP)

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent de l'accord-cadre 20.09, Considérant la notification effectuée le 06/07/2023 au groupement d'entreprises Baron Ingénierie/ Hydretudes avec comme mandataire Baron Ingénierie.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le présent avenant n°1 porte sur la mission de maitre d'œuvre à la suite du rendu de la phase AVP.

En effet, lors des études de la phase AVP, en ce qui concerne la partie Eaux pluviales (EP), il est décidé d'arrêter la mission de Moe à la phase AVP. Les travaux ne sont plus nécessaires.

Cet avenant a pour incidence de réduire le montant de la mission MOE sur la partie EP qui passe de 2 679€ HT à 705 € HT. Les montants des autres missions (AEP et EU) restent inchangés. Ainsi, le marché passe d'un total de 16 245 € HT à 14 271 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 22/01/2024 11:34:43





Marché subséquent Moe n° 20-09/22
AIX LES BAINS - Boulevard Généraux Forestier Renouvellement du réseau
AEP et reprise des Br EP – EU - AEP

AVENANT N°1
Arrêt de la mission de Moe sur
la partie Eaux pluviales (EP)

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106
AIX-LES-BAINS, Maître d'Ouvrage, représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président,

D'UNE PART,

ET

Groupement SARL BARON (mandataire) / Cabinet HYDRETUDES
SARL BARON Ingénierie (réalisation de la prestation)
Actipôle 4 – 242 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

L'objet du marché de maîtrise d'œuvre concerne :

● **Le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et des branchements :**

Canalisation AEP Ø 80 mm en fonte posée en 1940 (intervention pour des fuites X 2) sur une longueur de 260ml par une nouvelle canalisation AEP Ø 100 mm ainsi que la reprise des branchements AEP existants avec la pose de borne compteur en partie publique / privée.

● **Reprise des branchements EP - EU existants et mise en place de nouveaux :**

Reprise ou pose de certains branchements EU et EP sur un linéaire estimatif de 120ml avec la mise en place des boîtes de branchements EU et EP en limite publique / privée, afin de clarifier les raccordements pour les usagers.

- **Les montants prévisionnels des travaux étaient les suivants :**

285 000 € H.T dont 191 000 € HT pour l'AEP – 47 000 € H.T pour l'EU – 47 000 € H.T pour l'EP

- **Montants des Prestations de Maitrise d'œuvre (AVP – PRO – ACT – VISA – DET – AOR) :**

Partie AEP = 10 887.00 € H.T / Partie EU = 2 679.00 € H.T / Partie EP = 2 679.00 € H.T

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 porte sur la mission de maître d'œuvre à la suite du rendu de la phase AVP.

En effet, lors des études de la phase AVP, en ce qui concerne la partie Eaux pluviales (EP), il **est décidé d'arrêter la mission de Moe à la phase AVP**. Les travaux ne sont plus nécessaires.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ SUITE A CET AVENANT N° 01

	ANCIEN MONTANT HT	NOUVEAU MONTANT HT
Mission Moe sur la partie AEP	10 887.00 €	10 887.00 € (inchangé)
Mission Moe sur la partie EU	2 679.00 €	2 679.00 € (inchangé)
Mission Moe sur la partie EP	2 679.00 €	705.00 € (modification)
Montant total du marché	16 245.00 €	14 271.00 €

ARTICLE 4 – ABANDON DES RECLAMATIONS

L'équipe de maîtrise d'œuvre renonce à toutes réserves ou réclamations concernant l'exécution du marché initial complété des éventuels avenants et liés ou non à l'objet principal du présent avenant, pour tout fait antérieur à la signature par lui de cet avenant.

Les modifications apportées au contrat par le présent avenant ne pourront être invoquées par l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire à l'appui d'éventuelles réclamations.

ARTICLE 5

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

A Viviers du Lac, le 11/01/2024

Tampon et signature du prestataire

A _____, le

Le Maître d'Ouvrage

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 22/01/2024 11:34:50



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-16 : Marché n.20-09/22 AIX LES BAINS - Boulevard Généraux Forestier Renouvellement du réseau AEP et reprise des Br EP - EU - AEP Avenant n. 1 relatif à l'arrêt de la mission de MOE sur la partie Eaux Pluviales (EP)

Date de transmission de l'acte : 30/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/01/2024

Numéro de l'acte : dec597 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240122-dec597-CC

Date de décision : 22/01/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant

